



## SAINT-GILLES ET RÉGION

De notre correspondant Guy Perrette

# Et bien si, il va falloir leur couper !

Nos fédérations s'y sont opposées, mais nos technocrates sont tellement préoccupés de plaire aux instances représentatives des pêcheurs professionnels qu'ils nous imposent le marquage des maquereaux ! Rappelons à nos lecteurs que le marquage de nos prises est destiné à gêner les tricheurs et braconniers qui font de la pêche de loisir une activité parallèle. Nos fédérations avaient donc accepté (ce ne sont évidemment pas elles qui avaient réclamé cette mesure !) de marquer les poissons nobles, ceux qui, effectivement, servent aux tricheurs à arrondir leurs fins de mois. Les espèces visées devaient être exclusivement les espèces nobles, comme le bar, le turbot... Notons que les représentants des pêcheurs professionnels avaient exigé à l'origine que nous marquions toutes nos prises (lire *Pêche en Mer* n°308 de mars 2011), nos fédérations avaient déjà refusé cette mesure totalement grotesque... Aujourd'hui, nous constatons que nos technocrates, comme toujours ignorants de ce qui se passe sur le terrain, ont cédé sur une partie des demandes abusives des représentants des pros ! Décidément, le bon sens fout le camp ! Voici le "mac" élevé au rang d'espèce noble, prisée par les restaurateurs et receveurs de toutes sortes !

Le FNPPSF, déjà annoncé qu'elle allait démentir une campagne pour dénoncer cette mesure inique, nous ne doutons pas que les autres fédérations la suivront. En attendant, si chacun de vous ne souhaite pas s'exposer au risque d'être verbalisé par une autorité un peu trop zélée, il faudra leur couper la queue à ces maquereaux ! Attention à toi, capitaine de voilier qui revient au port avec quatre maquereaux (*Scorpaenopsis scorpaenoides*, taille réglementaire

20 cm, 30 cm en mer du Nord), n'oublie pas que tu es concerné, comme tout le monde ! Et toi aussi, pêcheur du bord, au cas où cette espèce viendrait raser la côte ! Et tous, n'oubliez pas qu'il ne faut plus procéder au "raccourcissement" de la bête en lui coupant la tête, car sa taille doit pouvoir être contrôlée par l'autorité même en sortie de ponton ! Si, si, on est encore en France, dans ce pays de liberté où les pêcheurs de loisir ne pêchent pourtant guère plus de 1% des pêches professionnelles déclarées... Pour connaître toutes les espèces de poissons (et crustacés) à marquer, vous trouverez le texte de cet arrêté du 27 mai 2011 auprès de votre association ou en consultant le site de la FNPPSF. Le projet de port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer, en Vendée, a été très critiqué par le préfet de la région des Pays-de-la-Loire sur le plan environnemental, avis évidemment relayé par les écologistes locaux et l'association du coin opposés au projet. L'avis du préfet de région est qualifié par le maire de Brétignolles-sur-Mer de "conforme à ce que nous attendions de la part d'un service qui n'a jamais assisté à une réunion de travail sur le dossier"... Ambiance ! Le maire revendique un projet exemplaire et compte beaucoup sur l'enquête publique qui devrait avoir lieu sous peu. Souhaitons bonne chance au projet, car un peu de concurrence portuaire est souhaitée par les navigateurs vendéens et les très nombreux futurs navigateurs présents depuis des années dans les files d'attente et qui désespèrent de pouvoir un jour



réaliser leur rêve ! Pour plus de renseignements concernant ce projet, vous pouvez consulter Internet (cap2011e-monsite.com). Une journée sécurité a été organisée par le CNGV Pêches et Plaisance le 27 mai. Elle a rassemblé plus de 85 navigateurs de plusieurs associations locales. Nous remercions particulièrement le capitaine Cantin, commandant du centre de secours ainsi que les bénévoles sauveteurs de la station SNSM de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, sans lesquels cette manifestation formatrice n'aurait pas pu se dérouler. Les exercices de manipulation de fusées de détresse, fumigènes, radeaux de survie et de VFI "Vêtement à Flottabilité Intégrée" à l'extérieur sur la grande jetée ont été précédés d'une information en salle centrée sur les bonnes pratiques en matière de sécurité (rappels concernant l'équipement des bateaux, les procédures d'utilisation de la radio VHF, les bons comportements en cas de détresse, le remorquage, etc.). Le projet d'implantation d'un parc d'éoliennes offshore au large entre les îles vendéennes d'Yeu et Noirmoutier reprend vigueur, il fera l'objet d'un second appel d'offre en début d'année 2012 pour 96 machines couvrant une surface de 80 km<sup>2</sup>, puissance produite de 576 MW par an. Côté pêche, nous attendons avec impatience le passage des bonites à dos rayé (*Sarda sarda*), parfois improprement baptisées thazard.

